

# LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

**ABONNEMENTS**

**SUISSE :** Un an fr. 9.— (avec Bulletin officiel fr. 13.50)

**ÉTRANGER :** 18 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

Composition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir

**RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY**

Compte de chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

**ANNONCES (Corps 7)**

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

RÉCLAMES : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à Publicités, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

## Echos de la montagne

Récemment, le « Nouvelliste » se flattait de recueillir les échos de quelques libéraux orsériens. Ceux-ci ne s'étant pas fait connaître, il ne nous est pas possible d'apprécier la vraie teinte de leurs opinions et de vérifier l'authenticité du libéralisme dont ils se réclament en exhalant leurs doléances dans un journal conservateur. Aujourd'hui nous sommes en mesure de déclarer au rédacteur de ce dernier que le phénomène inverse se produit également. De bons conservateurs d'un village de montagne en train de se dépeupler — meilleur moyen qu'un impôt d'exception pour lutter contre le morcellement — nous font des confidences qu'ils n'auraient pas voulu confier aux organes de leur parti.

Il s'agit ici du marasme financier cantonal. Notre correspondant occasionnel, qui signe au nom de plusieurs de ses voisins et coreligionnaires, n'a pas compris l'attitude des représentants conservateurs du Valais français votant à l'unanimité l'augmentation du 15 % du taux de l'impôt cantonal.

Le moment était vraiment bien choisi.

Notre correspondant de la montagne est aigri ; il constate amèrement que le peuple ne compte pas (si, pendant les élections !) qu'il est taillable et corvéable à merci. On lui sert des phrases, on le pays de grands mots et c'est assez. Nous transcrivons ses propres termes et nous trouvons que pour un conservateur le raisonnement n'est pas tant banal.

Ne serait-il pas temps, conclut-il, pour résoudre le problème fiscal qui paraît sans issue, en dépit même des conclusions pas trop pessimistes du Rapport Obrecht, de lancer résolument une initiative populaire puisque nos mandataires de l'Exécutif et du Grand Conseil sont incapables à faire disparaître radicalement les branches gourmandes.

Cette initiative prévoirait dans ses grandes lignes :

- la suppression d'un collège français ;
- la suppression des préfectures ;
- la suppression du poste de médecin cantonal et l'extension à deux districts du champ d'activité du médecin de district ;
- la suppression des surveillants de route ou au moins la réduction de leur nombre ;
- la réduction du nombre des cantonniers et leur nomination pour une législature seulement.

Notre correspondant souhaiterait encore : voir réduire à une par année les tournées des inspecteurs scolaires dans les écoles primaires, la suppression des inspections des médecins de district, des inspections de gymnastique, des cours de travaux manuels, de chant et une éclaircie générale dans les bureaux de l'Etat, habitat préféré des fils à papa qui ne sont bons qu'à user des fonds de culotte sur les fauteuils du palais du gouvernement.

Notre paysan du Danube, pardon plutôt de la Dranse, n'y va pas de main-morte et pourtant nous nous demandons si la réalisation de toutes les coupes qu'il préconise aurait une très grande portée financière. Et nous craignons d'autre part que tels de ces postes dénoncés à la vindicte du souverain ne seraient pas sacrifiés sans porter atteinte au développement et même aux intérêts primordiaux du pays.

Il est d'assez bon ton de « roiller » sur les préfets, les fonctionnaires auxquels la loi cantonale sur la R. P. accorde trop de compétences étant donné le fait qu'ils sont pour la plupart députés au Grand Conseil. Dans plusieurs cantons, en mal d'argent et à la recherche de simplifications administratives comme le nôtre, ont surgi des mouvements en faveur de la suppression ou de la réduction des préfectures.

Mais selon les cantons il y a préfet et préfet. Ceux du Valais sont des fonctionnaires qui n'émargent pas tellement au budget de l'Etat. Ils nous coûtent quelque dix mille francs par an.

Ce rouage « coûteux et inutile » de la préfecture comme le qualifie notre correspondant ne pourrait pas être supprimé tout à fait. Faire un trou pour en boucher un autre ou comme disait naguère M. Troillet, appeler un auxiliaire pour faire le travail de l'adjoint supprimé n'aboutit pas à grand chose.

La suppression d'un des collèges français ce serait déjà alléger d'une façon appréciable la charge du haudet cantonal. Ch. Saint-Maurice a dû parler il y a quelques mois d'une centralisation de l'enseignement secondaire ; il ne pourrait être question ici que de l'éviction du collège de St-Maurice qui nous coûte près de 50,000 fr. par an. Mais nous aurions certainement bien de la peine à convaincre l'honorable M. le Dr de Cocatrix de la nécessité de ce sacrifice ?

Le traitement du médecin cantonal a été baissé pour 1923 à 6650 fr. par suite de la réduction des salaires. Pourrait-on supprimer

ce poste sans préjudice pour la santé publique ? Quant aux médecins de district, nous sommes bien de l'avis que le plus minime ruisseau tari diminue le fleuve des dépenses mais faut-il s'attarder à économiser des bouts de chandelle sur les 1200—1400 fr. que coûtent à l'Etat les vigies de la santé du peuple ?

Il y a certainement des économies à réaliser sur la surveillance des routes et sur les salaires des cantonniers. Le Rapport Obrecht estimait déjà que ces salaires pouvaient être diminués du 10 %. Les dépenses du département des Travaux publics ont augmenté dans de très fortes proportions ces dernières années. Pour 1921 les dépenses brutes de ce dicastère s'élevaient au 23,61 % des dépenses totales du canton. Ce pourcentage dépasse de beaucoup ceux de bien de nos cantons confédérés, sinon de tous, mais cet état de choses est exceptionnel et lié surtout à la crise du chômage.

Notre correspondant voudrait rogner sur les inspections des écoles primaires et bannir le médecin ainsi que d'autres inspecteurs de ces pépinières démocratiques où se forment la masse des futurs citoyens et citoyennes. S'il fallait en venir jusque là nous estimons que ce serait bien malheureux pour l'avenir du pays. L'inspection des écoles primaires est revenue en 1921 à 19,000 fr. Ce poste a été réduit à 15,000 fr. par le Grand Conseil pour le budget 1923. Ce dernier montant même nous paraît encore coquet ; se justifie-t-il complètement ? Les médecins scolaires émargent au budget de l'Etat pour un montant annuel variant de 7500 à 8000 fr. Les subsides à la gymnastique ont été fortement réduits cette année. Pour inspections et subsides en ce domaine on a dépensé plus de 10,000 fr. en 1922.

Nous avons publié les suggestions de notre correspondant parce qu'il nous paraissait utile de faire entendre une timide voix partie des milieux paysans et d'exposer la façon dont les montagnards croient pouvoir résoudre l'urgent problème fiscal. Soit au cantonal, soit au communal, c'est la compression des dépenses jusqu'aux extrêmes limites du possible qui est réclamée par ceux qu'atteint le plus durement peut-être l'intense crise actuelle.

Nous sommes les derniers à vouloir entraver le développement économique et intellectuel du canton mais étant considérée la grande détresse des contribuables ce serait criminel de la part de leur mandataires de laisser subsister dans l'administration la moindre branche gourmande. G.

## L'assistance en Valais il y a cent vingt ans

Les problèmes d'assistance et d'assurance sociale restent en permanence, par les temps critiques que nous vivons, au premier plan des préoccupations des pouvoirs publics et des économistes. N'est-il pas intéressant de comparer les efforts que l'on fait maintenant dans ce domaine avec les mesures empiriques dont se contentaient les autorités valaisannes d'il y a cent vingt ans ? Bien entendu, nous ne donnons pas les décisions prises à cette époque comme exemple à suivre par nos législateurs !

Un recueil des « Loix portées par la Diète (valaisanne) dans la session de may 1803 » nous passe entre les mains. Nous y apprenons qu'au bon vieux temps la mendicité florissait et qu'elle est réglée légalement par la Diète en date du 30 may 1803.

Dans les considérants justificatifs de cette loi sur la mendicité on admet que « la tolérance sans mesure de la mendicité ne sert qu'à favoriser la fainéantise et à multiplier tous les vices qui en découlent mais que néanmoins le véritable pauvre qui est incapable de travail ou à qui son travail ne suffit pas mérite des égards (nous croyons bien). En lui refusant la faculté de solliciter la charité publique on risquerait de le réduire à des extrémités funestes pour lui et pour la société. »

La mendicité est donc autorisée dans le dixain de domicile mais pas au dehors. On doit donc s'en abstenir sous peine d'être mis en prison pendant quatre heures, la première fois ; six heures la seconde ; huit la troisième et d'avoir dans ce dernier cas les cheveux coupés (châtiment considéré sans doute comme un opprobre) et d'être reconduit chaque fois par la maréchaussée jusqu'au chef-lieu de son domicile (sic).

Les Conseils de chaque commune doivent remettre au Conseil de leur dixain la liste des pauvres de leur commune qui sont autorisés à mendier. Nul ne pourra mendier sans en avoir la permission communale ; cette permission doit être renouvelée chaque année.

Ceux qui ne sont pas inscrits sur la liste des mendiants qui est publiée dans tout le dixain n'ont pas le droit de solliciter l'aumône sur tout le territoire de celui-ci.

Les modalités de la mendicité légalisée ne se rapprochent-elles pas un peu des collectes et quêtes autorisées abusivement au bénéfice de certaines classes de la population

42 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

## LE CHARME D'AMOUR

par

DANIEL RICHE

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

— Oui, c'est Célestine... Moi, pauvre orphelin, élevé sans tendresse, en la voyant si bonne, si gentille, si raisonnable, mon cœur vide d'affection s'était attaché à elle complètement. D'abord, ce n'avait été qu'une amitié fraternelle, puis, peu à peu, quoique je m'en défendisse, je me mis à l'aimer, à l'aimer d'amour. Et moins elle semblait s'apercevoir de ma passion, plus celle-ci, loin de se décourager, grandissait, se raccrochant à toutes espèces d'illusions, pour croire qu'un jour elle la partagerait : l'amitié qu'avait pour moi le maître, mon dévouement à leurs intérêts, l'argent qu'on me devait. Puis, l'autre soir, là-bas près du calvaire, comme j'allais au-devant d'elle, de crainte qu'elle ait peur dans la nuit, je l'ai surprise acceptant de Joachim l'anneau de fiançailles... Ah ! Mariannik !... Mais il s'arrêta, étranglé par les sanglots.

Toute bouleversée par sa douleur, la fille gémit, levant vers le ciel ses yeux mouillés :

— Dire que vous aimez pareillement qui ne vous aime pas alors que, guère plus loin, vous auriez pu rencontrer un cœur si heureux de vous écouter.

Sans même entendre ce qu'elle disait, tant il était absorbé dans son chagrin, il reprit :

— J'ai voulu me tuer et je suis allé au Castelli pour me jeter du haut des roches, mais je n'ai pas pu, non que j'eusse peur de la mort, mais parce qu'il m'était trop horrible de penser que je ne la verrais plus, que je ne serais plus à ses côtés, éprouvant encore une vive joie dans ma douleur, d'être là, de vivre de sa vie et je suis revenu... Ah ! Mariannik, que je souffre !... Personne ne souffre comme moi.

— Croyez-vous, Coirentin ?

Et, dans un cri, révoltée à son tour de voir que jamais on ne pensait à elle, la pauvre fille jeta :

— Et moi ? Est-ce que ma vie n'est pas une suite de désillusions ? Croyez-vous que, si je ne suis pas mariée jusqu'à présent, c'est parce que je n'ai point voulu ? Ah ! j'ai aimé aussi qui ne m'aimait pas... Seulement, j'espère qu'un jour je trouverai un garçon sachant me comprendre. — Et avec une œillade engageante, adoucissant sa voix, elle poursuivit :

— Espérez, Coirentin... Faites brûler demain un cerge pour trouver la consolation.

Mais voyant qu'il ne répondait point, indifférent en l'égoïsme de sa peine à celle d'autrui, elle ajouta plus sèchement :

— Mon oncle est à la ferme ?

De la tête, il fit oui.

— J'ai une commission à lui faire.

Elle s'éloigna de quelques pas, puis revenant, la voix implorante sans qu'elle s'en rendit compte :

— Oubliez-la, Coirentin, puisqu'elle ne vous aime pas.

— Jamais ! jamais ! cria-t-il énergiquement, je n'aime qu'elle, je n'aimerai qu'elle.

Et très mortifiée, elle s'éloigna.

En pénétrant dans la grande salle enfumée, Mariannik se trouva en face de Ledantec qui criait s'adressant à sa fille qui demeurait sans un mot, terrifiée de sa colère :

— Alors, comme ça, Tribunal de Tribunal, tu es éprise d'un marin ! Faut-il tout de même que tu aies du vice pour t'être laissée enjoler, toi, la fille d'un laboureur, par un homme qui ne reconnaît seulement pas le froment du seigle.

— Ce n'est pas ma faute, je n'ai pu être la maîtresse de mon cœur, balbutia la jeune fille.

— Tribunal, fallait faire attention. Mais ce n'est pas tout ça ! Tu vas lui rendre sa bague, à ton marin de malheur...

— Père ! pleura-t-elle.

— Mon oncle ! soupira la sensible Mariannik.

— Tu vas lui rendre sa bague, Tribunal de Tribunal ! et tu lui diras de ne plus remettre les pieds ici.

— Père, j'en mourrai !

— Des histoires !...

— Non, je le sens, en me forçant à me séparer de cet anneau, c'est mon cœur que vous arrachez, et l'on ne vit pas sans cœur !

Impressionné de sa désolation, mais furieux de se laisser attendrir, toujours bourru, il jeta :

— Eh ! bien, il te la redonnera, lorsqu'il aura un bateau, un bateau à lui.

— Ah ! mon Dieu !...

— Il n'y a pas de : « Ah ! mon Dieu ! » lorsqu'il sera patron de barque, tu l'épouseras si tu le veux. Avant, non, non et non ! C'est dit, n'en parlons plus. Il se retourna vers sa nièce.

— Quoi ?... Qu'est-ce qu'il y a ?...

— Mon père m'a envoyé vous demander si vous pourriez passer, un de ces matins, il veut vous parler au sujet du labour de nos pièces qui se touchent.

— Bien, j'irai.

Et à sa fille, encore, il jeta, repris par son indignation :

— T'éprendre d'un marin, toi, ma fille, Tribunal de Tribunal !

Et il sortit battant la porte.

Un instant les deux femmes restèrent face à face sans rien dire, Célestine le front courbé sous le poids de sa peine, Mariannik ne voyant qu'une chose dans lesd. eux scènes auxquelles elle venait d'assister, c'est que deux garçons courtois sa cousine. Deux garçons, alors qu'il n'en fallait qu'un pour le mariage, était-ce une chance !

(A suivre).

pour des motifs pieux, ou organisées légalement et dans une région nettement circonscrite en faveur de sinistrés ?

La mendicité ouverte d'autrefois qui fut encore dans nos campagnes une des plaies sociales du 19<sup>me</sup> siècle donna lieu à bien des abus. Le mot de « pauvre » était regardé comme synonyme de « vagabond », « rôdeur » et même « malfaiteur » dans le langage des enfants de nos villages, il n'y a pas plus d'une génération. G.

## Les auto-cars au Grand St-Bernard

Le 3 juillet 1923 restera une journée historique de plus dans les riches annales du Grand St-Bernard et dans le souvenir des populations d'Entremont. C'est mardi qu'a été inauguré le service postal Orsières-Grand St-Bernard en auto-cars. La veille, les premières automobiles postales ont parcouru la route Sembrancher-Châble-Lourtier.

Pour fêter l'arrivée des premiers auto-cars postaux au Grand St-Bernard, la Direction des Postes à Berne avait eu l'excellente et généreuse idée d'inviter les représentants des autorités, ceux de l'hôtellerie, du tourisme et des journalistes.

Nous nous étions empressés de répondre à cette aimable invitation. Nous avons eu le plaisir de rencontrer entre autres à la gare de Martigny, mardi matin, deux confrères valaisans représentant le « Nouvelliste » et le « Valais » ainsi que plusieurs journalistes de Lausanne et M. Trollux de la « Tribune de Genève ».

Le directeur de l'exploitation du Martigny-Orsières, l'obligeant M. Périllard, mit à titre absolument gracieux à la disposition des invités une voiture spéciale jusqu'à Orsières, de même pour le retour. Les invités de la direction des Postes sont nos invités a-t-il dû dire pour justifier cette délicate attention.

Les dix-sept places de chacun des auto-cars sont occupées par les invités et par quelques touristes. Le départ d'Orsières a lieu vers 9 h. 30 et à midi on arrivait sans aucun accroc et sans incident au couvent hospitalier. Des bouquets de fleurs ornaient les voitures. Mlle la buraliste de Liddes avait mis dans sa gerbe des rhododendrons à fleurs blanches, espèce rare ; c'est vers la cantine de Proz qu'en descendant chacun des voyageurs se fait un bouquet de roses des Alpes, à fleurs rouges celles-là. Dans les villages et dans les champs la population salue sympathiquement le passage des auto-cars. Le pont d'Allèves, entre Liddes et Bourg-St-Pierre, renforcé en vue de la nouvelle locomotion postale, a supporté l'épreuve sans dommage. On monte toujours ; après avoir dépassé la région des pâturages, animés par les troupeaux de vaches qui mouchettent les pentes de leurs corps bruns ou tachetés, on arrive dans la morne solitude qui porte le nom macabre de la Combe des Morts. Les plaques de neige se rencontrent de plus en plus nombreuses, la saison est tardive. Pour franchir les derniers lacets et aux abords de l'hospice, des tranchées ont dû être pratiquées dans la neige. Sur le versant italien la route n'est pas encore ouverte à cause de l'abondance des neiges ; elle le sera sous peu. D'indécis le matin, le temps se rend peu à peu aux désirs des voyageurs ; à plus de 2000 mètres on savoure joyeusement les rayons du soleil.

L'hospitalité proverbiale de la maison du St-Bernard ne se dément pas un instant. L'apéritif est là qui nous attend puis un excellent dîner satisfait les estomacs comme le bienveillant accueil reçu et le paysage grandiose de la montagne blanche mettent la joie dans les cœurs et dans les yeux.

D'excellentes et cordiales paroles ont été prononcées à table. Nous ne pouvons, même très succinctement, résumer aujourd'hui — faute de place — les discours concis mais substantiels que nous avons entendus. Nous ferons seulement que les énumérer.

M.M. Offtinger, de la direction générale des Postes à Berne, a salué l'inauguration du service postal automobile au Grand St-Bernard comme une étape importante dans le développement de la traction mécanique en matière de transports postaux dont les premiers essais remontent à 1919.

M. le commandeur d'Alò, inspecteur des Chemins de fer secondaires de la Haute-Italie, a parlé au nom du gouvernement italien et voit dans l'inauguration du service postal automobile au Grand St-Bernard, un gage de bonne entente entre les deux pays.

M. le conseiller d'Etat de Delacoste a pris la parole au nom du gouvernement valaisan et a envisagé les charges considérables qu'im-

posera au Valais l'amélioration des routes, alpestres en vue d'une bonne circulation automobile. Mais la Confédération viendra en aide au canton. L'orateur a adressé les meilleurs remerciements à la maison du St-Bernard pour son appui à l'œuvre.

M. Junod, directeur de l'Office suisse du tourisme, a souligné le succès de l'automobilisme postal à la montagne qui est encore à ses débuts. Il s'est demandé si dans trente ans les auto-cars ne seront pas remplacés par des avions postaux. Pendant de nombreux mois, le lac du Grand St-Bernard serait une excellente place d'atterrissage.

M. Jules Défayes, représentant de la ville et de la Société de développement de Martigny, a rappelé les débuts modestes et pittoresques de l'automobilisme sur la route du Grand St-Bernard.

M. Couchepin prend la parole, a-t-il dit, comme conseiller national, comme administrateur du Martigny-Orsières et comme constructeur du garage des auto-cars à Orsières. Il a souhaité que l'administration postale, tout en servant les intérêts publics puisse rivaliser avec M. Kluser (qui est là) en matière d'intelligente pratique commerciale. (Rires.)

M. le Chanoine Pellouchoud, un aimable compagnon de route, le postier du couvent, a salué la présence de ses collègues postaux. MM. A. Sauthier, administrateur postal de Martigny, E. Voutaz à Sembrancher et Marcel Troillet à Orsières et celle des hauts fonctionnaires de Berne et Lausanne.

Parmi les participants de la course, il faut citer M. Rochat, directeur des Postes de l'arrondissement de Lausanne, M. Quattrini, adjoint de M. Junod à l'Office du tourisme, M. Kluser, de Martigny, représentant des hôteliers dont les journalistes et d'autres invités se rappelleront les prévenances, M. Henri de Preux, ingénieur de l'Etat du Valais, MM. les ingénieurs Stettler, des C. F. F. et Dommer.

A Orsières, à la descente, le bon verre cordial avant la dispersion de la caravane a été offert par l'Etat du Valais. Puis chacun rentre chez lui pour la besogne qui l'attend en gardant le meilleur souvenir de la journée.

Le service postal d'automobile a recommencé le 3 juillet sur le tronçon Andermatt-Furka-Gletsch.

## VALAIS

**Juges instructeurs.** — (Comm.) En séance du 19 juin 1923, le Tribunal cantonal composé de MM. Isaac Marclay, président, Dr Gustave Lorétan, A. Graven, C. Défayes et A. Imboden, juges ordinaires assisté du greffier O. de Chastonay a procédé à la nomination périodique des Juges-instructeurs et de leurs suppléants pour 1923-1937.

Ont été nommés :

1. Arrondissement I. Conches, Moerel-Brigue : Principal : M. Elie Perrig, à Brigue ; Suppléant : M. Tschieder Pierre, Brigue.
2. Arrondissement II. Viège-Rarogne : Principal : M. Burgener François, à Viège ; Suppléant : M. Schröter Hans, à Viège.
4. Arrondissement III. Loèche : Principal : M. Dr Mengis, à Loèche ; Suppléant : Nomination renvoyée.
4. Arrondissement IV. Sierre : Principal : M. M. Germanier, à Sierre ; Suppléant : M. Pierre Devanthery, à Sierre.
5. Arrondissement Sion : Principal : M. A. Sidler, à Sion ; Suppléant : M. Jos. Kuntschen, à Sion.
6. Arrondissement Hérens-Conthey : Principal : M. J. Rieder, à Sion ; Suppléant : M. J. Mariéthod, à Sion.
7. Arrondissement Entremont : Principal : M. Cy. Joris, à Orsières ; Suppléant : M. Cy. Gard, à Bagnes.
8. Arrondissement Martigny-St-Maurice : Principal : M. L. Troillet, à Martigny-Ville ; Suppléant : M. M. Gross, à Martigny-Ville.
9. Arrondissement Monthey : Principal : M. de Courtenay, à Monthey ; Suppléant : M. Carraux Hyacinthe, Monthey.

**Note rédactionnelle.** — A l'examen de cette liste on s'aperçoit que MM. les membres du Tribunal cantonal, se plaçant au-dessus des factions, n'a pas tenu compte dans la répartition des dix-huit mandats de la représentation proportionnelle des partis politiques.

**Le « Passerage drave ».** — Du haut de sa montagne, notre ami « Alpinus » (M. Ph. Farquet) s'intéresse toujours à ce qui se fait en plaine ; il a envoyé au « Nouvelliste » un article documenté sur le « passerage drave », individu botanique de mauvais aloi dont les

empiètements importuns ont été dénoncés à la dernière réunion des délégués de l'Association agricole du Valais à Salvan.

Les botanistes suisses du XVIII<sup>me</sup> et de la première moitié du XIX<sup>me</sup> siècle ne mentionnent pas le passerage drave (nom scientifique : *Lépidium draba*) dans les flores suisses. Ce n'est qu'en 1850 que Rapin le signale au Veugeron, près de Genève, comme plante rare. En 1852, Rion le trouve à Sion, mais toujours comme une rareté, à Bex, Bâle et Zurich etc.

Alphonse de Candolle, l'auteur de la Géographie botanique raisonnée, croyait vers 1860 que le passerage devait être originaire du sud-est de l'Europe et de la région du Caucase. Les pays du midi de l'Europe le connaissent.

Nous avons vu plus haut qu'il est réperé en Valais dès 1852. Quelques années plus tard F.-O. Wolf le trouve à Conthey et à St-Léonard ; il se propage loin de la capitale. Entre les années 1879 et 1885 Henri Jaccard récolte le passerage à Monthey, St-Maurice, Bouveret, Sierre et Brigue. M. Ph. Farquet l'a rencontré relativement rare à Martigny-Ville en 1908. En 1911 le passerage est déjà assez commun au bord des vignes à Charrat. A la Verrerie près de Vernayaz sa présence est constatée peu après et en 1918 on le rencontre sur le talus de la voie à Saxon. Cette mauvaise herbe si rare autrefois devient aujourd'hui commune.

Les fruits du passerage drave ne sont pas aillés comme ceux de la plupart des plantes de la même famille. Le transport par le vent serait à peu près exclu mais il y a tant d'autres moyens de dissémination. L'auteur de l'article que nous résumons cite les plus importants. Il a noté quelques phénomènes d'immigrations végétales dues à des causes qui paraîtraient n'avoir aucun rapport avec eux. Ainsi les rails du Martigny-Châtelard ont introduit chez nous des plantes croissant dans la Suisse allemande mais auparavant inconnues. Telle la « Matricaire discoïde » qui a pullulé depuis 1909. Certaines plantes d'ornement, se répandent aussi avec une désespérante rapidité, tel est le cas de la Verge d'or du Canada et de l'œnothère bisannuelle qui, de quelques pieds que l'on voyait autrefois dans nos cimetières, ont pullulé à telle enseigne qu'il devient difficile de les extirper.

Le cimetière de Martigny offrait à ce sujet un coup d'œil typique ces dernières années.

## Un dernier mot sur la Fête cantonale de gymnastique de Viège, les 16 et 17 juin 1923

On nous prie d'insérer :

L'inclémence du temps ayant entraîné un renvoi momentané de quelques parties secondaires du programme de fête, le travail final d'ensemble et la distribution des prix ont été de ce fait, quelque peu retardés. Dès lors, il ne fut plus possible au Comité cantonal d'exprimer ses remerciements à tous ceux qui avaient contribué à la bonne réussite de la fête. Le soussigné considère donc comme une obligation rigoureuse d'adresser au nom de tous les gymnastes, un vif et cordial merci aux autorités, aux divers Comités organisateurs, aux personnes dévouées et à toute la population de Viège pour la bienveillance et la sympathie qu'ils ont témoignées à la cause de la Gymnastique à l'occasion de la Fête cantonale.

Lequel de nos gymnastes n'a pas senti son cœur vibrer d'émotion et de plaisir à la vue de cette splendide profusion de fleurs, de verdure, de drapeaux et de guirlandes disposés avec tant de goût ; de ces superbes arcs de triomphe si imposants où chacun avait rivalisé de zèle en vue de préparer une réception de franche cordialité à la belle phalange des gymnastes du Valais. La salle des dons, décorée avec art et dotée si richement, nous a montré aussi que nos chers amis de Viège ont le cœur à la bonne place. Soyez assurés, généreux donateurs, que le souvenir de ces témoignages de bienveillance restera gravé en caractères d'amitié dans le cœur de tous les gymnastes.

Qu'il nous soit également permis de présenter nos hommages de sincère gratitude à Messieurs les membres du Conseil d'Etat qui ont daigné nous honorer de leur présence, et nous donner par là une preuve de l'estime et de la considération dont jouit en haut lieu le noble sport de la gymnastique. Ce précieux témoignage est le couronnement du but poursuivi par l'Association cantonale de Gymnastique qui tend à faire de notre jeunesse de braves et vaillants citoyens. Par la formation de moniteurs d'un caractère viril et bien trempé, l'Association vise non seulement au

développement physique, mais, fidèle à sa devise : « frais, franc, fort, fier », elle poursuit en même temps une tâche éducative et patriotique, afin que nos braves gymnastes deviennent le plus fidèle soutien de notre chère Patrie.

En terminant, il me tient à cœur de rendre un hommage mérité à notre infatigable moniteur Gustave Reichmut de Viège qui n'a épargné ni peines ni travail en vue de mener à bien la lourde tâche d'organisation, et d'assurer le plein succès de notre Fête cantonale. Qu'une couronne d'honneur soit décernée à ce brave champion de la gymnastique, comme gage de reconnaissance, de la part du père-gymnaste

G. Graf, vice-prés. de l'Association Cantonale val. de Gymnastique.

**SAVIESE.** — La « Rose des Alpes » en fête. — La fanfare « Rosedes Alpes » donnera dimanches 8 et 15 courant, sur le plateau de Lentina, sa kermesse annuelle. Tout sera mis en œuvre pour contenter les plus difficiles. En outre des jeux bien connus : roue de la fortune, fléchettes, flobert, magasin à surprises, loterie, etc. elle présentera au public nombre d'attractions complètement inédites : jeu spécial au flobert où les plus adroits verront surgir automatiquement, de derrière une paroi, un joli prix mérité ; pêche à la corbeille où chacun recevra son lot selon le caprice de déesse fortune ; jeu à l'épée pour les escrimeurs, etc. etc.

Les joueurs de quilles auront l'occasion de montrer leur adresse et leur vigueur dans un match des plus intéressants. Les gymnastes non plus ne seront pas oubliés et de jolis prix seront la récompense des plus agiles dans des concours de course et de saut.

N'oublions pas de dire que pour les amateurs de danse, il sera organisé un bal champêtre avec bonne musique. Le tout sera agrémenté de jolis morceaux joués par un groupe de l'Harmonie de Sion qui a bien voulu accourir à notre appel.

Enfin le clou de la fête, une « râclette à la Saviésanne » sera servie aux amateurs du réputé fromage du Sanetsch. Prix spécial pour sociétés qui se feront inscrire à l'avance.

Nous espérons que nombreux seront les promeneurs et promeneuses se dirigeant du côté de Lentina ces prochains dimanches.

**CHIPPIS.** — Solidarité ouvrière et patronale. — Les ouvriers de l'Aluminium de Chippis ayant appris que la veuve d'un de leurs compagnons de travail se trouvait momentanément très gênée, firent une collecte qui, malgré la dureté des temps, rapporta 160 fr. 10. La Direction se joignit alors à eux en versant 40 fr., c'est ainsi que 200 francs se trouvèrent pour adoucir une misère.

**GRANGES.** — Un cadavre dans le Rhône. — Un ouvrier travaillant au rehaussement de la digue du Rhône, aperçut en aval du pont de Granges quelque chose de noir qui flottait sur l'eau ! Croyant que c'était du bois il alla le retirer. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il constata que c'était le cadavre d'un jeune homme ayant séjourné 4 à 5 jours dans l'eau. Le tribunal fut aussitôt avisé et après que l'indentité fut établie, le corps a été amené à Nendaz par des parents pour être enseveli. On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu amener la fin tragique de cette personne. (« Valais »).

**MASSONGEX.** — Kermesse de l'Avenir. — Annoncée d'abord pour le 24 juin, cette manifestation fut renvoyée au dimanche 1<sup>er</sup> juillet pour ne pas coïncider avec la cérémonie de l'inauguration du monument à nos morts, délicate attention de la part des organisateurs.

Elle se déroula dans un cadre idyllique que l'on connaît sans autre décorum qu'une profusion de verdure, les tables à même le pré, simples et proprettes, disposées avec la plus gracieuse originalité autour du pont de danse qui servit de podium pour l'exécution des concerts dans l'après-midi.

Tour à tour, pendant que se dispersent à la ronde les lots d'une tombola fort bien achalandée, que le tir et les autres jeux créent cette ambiance inhérente à nos fêtes champêtres, où nous allons infailliblement sombrer tout à l'heure, « La Villageoise » de Muraz, la « Collombeyenne » de Collombey et la Fanfare Italienne de Monthey nous régalaient de leurs plus belles productions. Nous reconnaissons spontanément que, cette façon coutumière, voire presque banale, d'apprécier des exécutions musicales n'indique que très relativement la valeur de ces exécutions. Nous nous hâtons donc d'ajouter qu'il nous fut rarement donné d'ouïr autant de belle et bonne musique dans une kermesse. Les 3

sociétés sont à féliciter et nous ne saurions réellement dire laquelle nous a plus d'avantage tant leur programme à toutes était soigné. Affaire d'appréciation personnelle : la fantaisie sur la « Mascotte » nous a remémoré l'air célèbre « ... les envoyés du Paradis..... » qui nous a paru embelli dans le coquet décor du lieu dont les Dents du Midi constituaient un fond de toile impressionnant.

Et le bal commence, conduit par un orchestre de musiciens de l'Harmonie de Monthey; un bal comme on n'en voit que dans ces fêtes, où l'on frôle des sapins en tournant éperdument, un bal qui repose des « dancings » à la mode, où jeunes et vieux s'en donnent à cœur joie ignorants des conventions et des usages stupides de notre modernisme raffiné. Ces farceurs de l'« Avenir » avaient eu la bonne idée de disposer le plancher en plan incliné pour permettre, paraît-il, aux cavaliers affligés d'« amazones » un peu trop lourdes de faire sans trop de peine au moins la moitié du tour.

S'il est permis de dire tout cela, de reconnaître que la franche gaieté et la cordialité — l'hospitalité au pays des succulents batraciens n'est décidément pas un vain mot! — ont présidé au développement de cette fête, s'il est décent de remercier les organisateurs pour leur talent et les vieux soutiens pour leur juvénile enthousiasme, il n'est par contre pas permis de dire que l'aube pointait presque quand nous goûtions toujours les joies de cette saine, franche et loyale fête champêtre.

Nos remerciements aux 3 corps de musiciens qui l'ont agrémentée de leur précieuse présence, à tous les visiteurs si nombreux, à l'Harmonie de Monthey dont un contingent respectable autant que turbulent contribua à entretenir un esprit... de vin pétillant.

Une distinction spéciale au préfet de police, l'ami Joseph, pour son copieux et rafraichissant arrosage officiel du matin.

Et maintenant vive l'« Avenir » de Massongex et ses officiels. Un ami.

**NECROLOGIE.** — **Alfred Nicod.** — Nous apprenons la mort prématurée, survenue au Brésil, où il travaillait depuis une année, d'un jeune homme d'avenir, M. Alfred Nicod, 32 ans, fils de M. l'ingénieur Léon Nicod, chef de section aux C. F. F. à Sion. M. Nicod a succombé aux fièvres paludéennes contractées dans les forêts vierges d'Araçatuba où il présidait à des mesurages de terrain pour le compte d'une importante société.

Nos vives condoléances à la famille éplorée.

**Echos d'outre-mer du Festival d'Orsières.** — Nous venons de recevoir de New Jersey, aux Etats-Unis, la lettre suivante, datée du 20 juin, d'un compatriote d'Orsières et fidèle abonné qui n'oublie pas son pays natal et ses amis :

« Je viens de recevoir aujourd'hui les nouvelles si ardemment attendues du festival d'Orsières. Il me semble que je vois d'ici ces braves paysans vivant sur leur sol ingrat, si l'on peut dire, de ces rudes vallées d'Entre-mont; cette énergique population dont je suis sorti, dont les cœurs loyaux se sont toujours manifestés d'une manière franche. Malheureusement, chaque médaille a un revers et, je ne crains pas de vous le dire, ces messieurs qui ont la main au gouvernail ne font pas toujours ce qu'ils chantent d'une façon si magistrale en faveur du peuple montagnard qui trime.

Un beau discours serait-il empreint du plus généreux libéralisme et inspiré des sentiments les plus nobles ne vaut rien si les actes ne sont pas ensuite en concordance avec les paroles. Le peuple veut que l'on mette en pratique ce que l'on prône dans les allocutions de fête. C'est la ferme intention qu'ont et que doivent avoir nos chefs du parti libéral. Les Nicolas de Flue sont rares de nos jours, cependant j'admire les belles paroles que m'apporte le « Confédéré » du discours de M. Charvoz à notre festival. C'est pourtant un homme qui a bien souvent été bafoué par la presse adverse.

Avoir pitié des vieux, relever l'état social de la femme, vouer toute son attention à l'éducation des enfants, c'est ce qui devrait être écrit en lettres d'or sur les panneaux des portes d'église.

A tous les amis d'Orsières et du « Confédéré » je souhaite des cours toujours sereins et leur envoie l'expression de mes meilleures amitiés. Emile JORIS.

**Industrie laitière.** — (Comm.) — Le Département de l'Intérieur du canton du Valais avise les intéressés qu'il fera exécuter des inspections d'alpages en vue de favoriser la bonne fabrication et la conservation du fromage de la saison estivale 1923.

Seront inspectés les fromagers inscrits qui font usage des présures naturelles, préparées avec des caillettes de veaux, ou de la présure en poudre, utilisée conjointement avec les cultures pures.

Dans la mesure du possible, les fromagers recevront la visite de l'inspecteur au commencement et à la fin de la saison. L'inspection portera sur les qualités suivantes du fromage :

- a) Apparences extérieures;
- b) Finesse de la pâte;
- c) Goût et arôme;
- d) Ouverture.

On attachera une grande importance à l'emploi des cultures pures.

Un classement distinct sera fait pour le fromage de commerce et le fromage à raclette.

Comme récompense les fromagers recevront un diplôme. Les résultats seront publiés.

Les demandes d'inscription, avec indication de l'alpage et la date de l'alpage devront parvenir jusqu'au 15 juillet 1923 au plus tard au Service cantonal de l'Industrie laitière à Sion.

## Le „Progrès“ mot dont on use et abuse

On nous écrit sous ce titre :

Qu'est-ce que le progrès? — Si nous ouvrons le Larousse nous lisons que le progrès est le développement d'un être ou d'une activité, ou d'une façon plus générale, le développement de la civilisation. Or, cher lecteur, est-il un mot qui fasse naître plus d'illusions, et dont certains citoyens aient le plus usé et abusé au moment des élections que de cet attribut de nos sociétés civilisées.

Ainsi donc pour le progrès, c'est-à-dire la marche en avant nous subissons, maintenant, les inconvénients d'une décision de notre Conseil municipal (de Martigny). Profitant du nombre incomplet de ses membres, il vote à la hâte « la suppression de la distribution des lettres et journaux, ledimanche ».

Nous autres citoyens nous aurions préféré l'abstention de vote de tel conseiller trop intéressé à cette affaire, au détriment de la population. N'apprenons nous pas que les employés de la poste même, ne sont pas tous partisans de cette mesure qui renvoie une bonne part de leur besogne au lendemain.

Nos magistrats conservateurs étaient dans leur rôle, en supprimant le travail de deux heures à quelques facteurs le dimanche matin. Ça peut contribuer assurément, à servir la bonne cause; ils ont, sans nul doute, des vues très élevées, avec espoir de récompense dans l'au-delà. Ils ne sont pas comme ces « évolutionnistes » qui estiment que le repos forcé du dimanche n'est pas indispensable, mais peut très bien être remplacé par celui d'un autre jour de la semaine. A l'appui de nos dires n'avons nous pas l'exemple des chemins de fer et autres services publics.

Tandis que les industriels et tant d'autres hommes d'affaires font des efforts désespérés pour supporter la crise, les administrations publiques font le contraire; elles diminuent leur activité, réduisent leurs services, sans pour cela diminuer les dépenses.

Dans la cas qui nous intéresse, la décision de nos trop zélés municipaux ne procurera pas à la Caisse postale d'arrondissement une diminution de frais bien sensible et pouvant compenser les désagréments que doivent subir les Martigneraises pendant trois mois, obligés d'aller retirer leurs lettres à la poste, ou attendre le lundi, souvent après 10 h.

La Poste n'avait pas besoin du concours de nos braves magistrats pour réduire ses charges. Que de suppressions n'a-t-elle pas déjà imposées au public ces dernières années, tout en augmentant constamment les tarifs? Avant la guerre nous avions, à Martigny quatre distributions postales par jour (même cinq en été); maintenant deux, soit une diminution de moitié.

On payait, alors 0.10 pour une lettre, maintenant 0.20: augmentation 100%. Quel est l'employeur qui peut suivre ces proportions?

Vous voyez donc Messieurs, que vos bonnes intentions ne suffisent pas à justifier la décision que vous avez prise dans votre assemblée, sans vous soucier, le moins du monde, de l'opinion publique.

Nous avons un organe très répandu à Martigny, « Le Confédéré ». Il aurait très bien pu être le porte-parole d'une discussion préalable, qui vous aurait, peut être, apporté quelques notes toutes différentes des vôtres.

Nous souhaiions donc courte vie à cette prescription. A.-L. R.

**Note rédactionnelle.** — Nous laissons à notre correspondant la responsabilité de son

article. Comme il le dit lui-même, puisque la mesure prise n'est que provisoire nous serions heureux de voir s'engager dans nos colonnes une discussion courtoise et objective au sujet du chômage dominical des facteurs. Nous-même nous craignons que cette mesure aura plus d'inconvénients que d'avantages réels. L'expérience a été plutôt négative jusqu'ici dans maints centres importants. Des villes, où la distribution postale le dimanche avait été supprimée, l'ont rétablie après un court essai. A Lausanne, le Conseil communal n'a rien voulu savoir de cette innovation. A Berne et à Vevey, par exemple, des protestations véhémentes se sont élevées dans les milieux industriels et commerciaux contre la suppression de la distribution postale du dimanche.

D'autre part, M. A.-L. R. incrimine un membre du Conseil qui fait partie de l'administration postale d'avoir usé de son influence pour entraîner la décision du Conseil. Je ne crois pas qu'on puisse faire ici un reproche à ce citoyen à la fois administrateur communal et administrateur postal; il n'a fait usage que de son droit et de ces compétences.

Une idée pour finir: si l'on soumettait la question à un referendum consultatif entre les citoyens de la ville?

## MARTIGNY

### La kermesse de l'Harmonie Municipale

On annonçait dans le numéro précédent du « Confédéré » la kermesse de l'Harmonie de Martigny au hall de gymnastique.

Un mouvement inaccoutumé, les bruits, les « on-dit » circulent, s'entrecoisent les plus divers, les plus mystérieux. Jeux, attractions diverses, nouveautés sensationnelles, occupent les esprits, les flûtes en oublient leurs gammes que rattrappe la contre-si et la clarinette qui avait failli retrouver le fil perdu, perd la piste et se lance dans des spécialités nouvelles.

M. Nicolay, nous réserve pour samedi et dimanche après-midi un concert des plus variés et la réputation du Maître suffit à elle seule pour nous permettre d'en assurer le succès.

Ne parlons pas de la gaieté; la cantine mise au point par des spécialistes maintiendra la note la plus gaie et la plus cordiale et dimanche soir, jeunes et vieux au « vert feuillage » comme dit le pharmacien, oublieront en dansant les soucis et les peines. Un orchestre des plus choisis, l'occasion, leur assure une soirée délicieuse.

A côté de ces jeux traditionnels, des surprises les plus diverses feront la joie des petits et des grands.

« Un combat de reines » en chambre pourra satisfaire les amateurs du beau bétail. Félix et Charles ont donné leur avis, c'est tout dire.

Jules de Laclarinette se démène comme une âme en peine. Que cherches-tu, Jules?... Le Gibus!

Les gros régistres sont plus mystérieux. Ils se sont assurés la collaboration de Charles (celui du cirque) qui paraît-il a mis à leur disposition ses plus beaux numéros.

Instructif, amusant, les amateurs des curiosités anatomiques, historiques... etc. Pourront agréablement acquérir des connaissances nouvelles.

On assure deux personnes à la sortie chargées de détordre les gens et de les visser en sens contraire.

Le Comité de la presse.

## En Suisse

### « Katzenjammer » au pays des cerises

Nous apprenons qu'une assemblée des producteurs de cerises et des distillateurs a eu lieu dernièrement à Schwytz, dans laquelle on a discuté la question du prix des cerises. Les acheteurs ont offert 15 centimes le kilo, car avec les prix actuels de l'alcool, il ne vaudrait plus la peine de distiller les cerises s'il fallait les payer un prix plus élevé. Cette proposition a naturellement excité la colère des producteurs, qui ont attaqué violemment le parti adverse. Celui-ci a adroitement détourné de sa tête les foudres populaires en déclarant que le Conseil fédéral et la Régie des alcools seuls étaient coupables, car ce sont eux qui ont décidé la réduction des prix de l'alcool. Là-dessus, les deux partis, réconciliés, se sont répandus en récriminations contre les autorités.

Au lieu de se lamenter, les uns et les autres feraient mieux de se dire: c'est notre

faute à nous, qui avons voté « non » le 3 juin dernier. En effet, le Conseil fédéral avait fait savoir avant la votation que si la révision du régime de l'alcool était repoussée, il se verrait forcé d'abolir le régime des pleins pouvoirs dans ce domaine et d'en revenir à la loi existante, ce qui signifiait également que les prix légaux de l'alcool seraient remis en vigueur. Mais dans les cercles intéressés, de même que dans les régions où l'on cultive les fruits, on n'a rien voulu entendre, on n'a pensé qu'à une chose: empêcher à tout prix l'ingérence de l'Etat dans la distillation domestique, sans penser une seconde qu'on refusait par là même, l'aide de la Confédération. Ainsi se trouve justifié le proverbe qui dit: « Qui sème le vent, récolte la tempête ». Il ne serait dès lors pas juste de rendre le Conseil fédéral et la Régie des alcools responsables de la situation. Les coupables, ce sont ceux qui « courageusement » se déclaraient prêts à prendre sur eux la responsabilité du rejet de la loi. Mais ceux-là n'osent plus guère se montrer. (P. S. M.)

### Société des troupes de forteresse de la Suisse romande

La fête annuelle des troupes de forteresse de la Suisse romande aura lieu à Genève les 18 et 19 août prochain.

### L'héritier inconnu

On lit dans l'« Amerikanische Schweizer-Zeitung », du 14 juin, la lettre originale suivante :

« Los Angelès (Californie), 7 mai.

Etes-vous parent avec John-Jacob Locher? Il valait un quart de million et a été enterré vendredi à Porteville en Californie, dans la vallée de San-Joaquin. Aucun parent en deuil ne s'est présenté; personne ne revendique sa fortune, du moins pas que l'on sache jusqu'ici. Après avoir fait des études de chimiste, Locher vécut en ermite, ne se créant aucune relation. Les autorités du comté savent seulement que Locher est né en Suisse, qu'il avait des propriétés dans diverses localités du pays et qu'il avait des dépôts dans toutes les banques de Porteville et dans beaucoup d'autres de villes voisines. Le défunt vivait dans une hutte et était protégé par cinq grands chiens.»

Neveux helvétiques fouillez vos souvenirs et la généalogie de votre famille pour vous assurer si vous n'avez pas la bonne fortune d'avoir un oncle Locher en Californie?

### Le jubilé de l'ouvrier

La direction de la fabrique de télégraphes et téléphones Hasler, à Berne, a fêté avec tous ses ouvriers le cinquantième anniversaire de l'entrée d'un ouvrier mécanicien nommé Ludwig aux ateliers Hasler.

### La chemise obligatoire

Obéissant à on ne sait quel scrupule, les autorités de Schwytz viennent de prendre une ordonnance interdisant, sous peine d'amende d'au minimum 10 francs, aux ouvriers occupés au barrage du Wägghal de travailler le torse nu!

Mais gare aux élégantes de ce canton primitif. ?

## A la montagne

### A la Gemmi

Le col de la Gemmi, bien que n'étant pas encore dégagé des neiges, est libre à la circulation. Les hôtels Schwarenbach et Wildstrubel sont ouverts.

## ECHOS

### Timbromanie.

La vente de la collection de timbres Ferrari de la Renotiéra repris à l'Hôtel des Ventes. Un timbre vermillon 1 penny, de l'île Maurice, de 1874, a été adjugé 122,000 francs. Des enchères de 54,000 francs, de 45,000 francs et de 42,000 francs ont été atteintes par divers autres timbres.

A une vente de timbres-poste, à Paris, la semaine dernière, un exemplaire du 5 - 5 c. noir sur vert jaune de Genève 1843 a été payé 8000 francs.

### Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	3 juillet	4 juillet à 10 h.
Paris	33.90	34.05	
Londres	26.15	26.30	
Italie	24.85	25.00	
Berlin Francfort s/m	0.0034	0.0034	
New-York	5.71	5.74	
Belgique	28.80	28.95	
Hollande	224.00	224.00	
Prague	17.15	17.25	
Espagne	81.65	81.45	
Vienne	0.0075	0.0075	

## Perdu

dimanche 1er juillet sur le parcours Vouvy-Martigny, une serviette voyageur contenant documents commerciaux  
Prière renvoyer à «Yost», machines à écrire, 14, Grand-Chêne Lausanne. Bonne récompense.

# Soude à blanchir Henco

Ce qu'il y a de meilleur pour essanger le linge, pour nettoyer, écurer et laver. Justifie sa réputation sans précédent! HENKEL & CIE, S. A., BALE



Monsieur et Madame Henri NICOD, ingénieur, à Sion; Madame Pauline NICOD, à Echallens; Mademoiselle Alice NICOD; Mademoiselle Marie-Louise NICOD; Monsieur le Docteur Jean-Louis NICOD; Monsieur et Madame Pierre DUBUIS-NICOD; Madame Marie-Louise MICLO-BRISTLEN, à Versoix; et les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

## Monsieur Alfred Nicod

leur fils, petit-fils, frère, beau-frère, neveu et parent, chrétiennement décédé dans sa 33<sup>me</sup> année, le 28 juin 1923, à Araçatuba (Brésil). Un office mortuaire sera célébré à la Cathédrale de Sion le 7 juillet, à 10 h. du matin.

R. I. P.

Dimanche 8 juillet 1923

Fête patronale de la Ville de Martigny

Halle de Gymnastique - Martigny

## Grande Kermesse

organisée par l'Harmonie Municipale

Jeux merveilleux Attractions nouvelles

Bal champêtre

Samedi soir 7 juillet et Dimanche 8 après-midi  
Concerts par l'Harmonie

## Boucherie E. Riede

St-Laurent 30, Lausanne

Bouilli, à fr. 2.— le kg. — Rôti, à fr. 2.50 le kg.  
Saucisses, mi-bœuf, mi-porc, à fr. 2.— le kg.  
Saucissons bœuf, genre salami, fr. 3.— le kg.  
Graisse de bœuf, à fr. 1.40 le kg.  
Graisse fondue, à fr. 1.80 le kg.  
Saucisses aux choux, pur porc, fr. 3.70 le kg.  
Lard gras fumé, fr. 2.— le kg.  
Expédie à partir de 2 kg. Tél. 32.48

## Boucherie-Charcuterie Bovey

Université 7 — Lausanne — Téléphone 88 85

J'offre bœuf rôti le 1/3 kg. fr. 1.60 1.70, 1.80. Bouilli fr. 1.40, 1.50, 1.60.  
Marchandise fraîche, 1<sup>re</sup> qualité.  
Viande de vache 80 centimes de moins par kilo.  
Salami d'Italie à fr. 5.— le kg.

## Grande baisse sur les CHARS NEUFS

Vu la fabrication en grande série  
Demandez prix à

## Emile Torrent

Ateliers mécaniques de  
maréchalerie et charonnage  
SION  
TÉLÉPHONE 137

## Eleveurs!

Voulez-vous économiser et surtout améliorer considérablement vos fourrages hachés?

Additionnez-les de **Risina**  
ce qui vous donnera les plus beaux résultats.

Vous trouverez cette farine dans les bons magasins du Valais ou bien adressez-vous directement à la Rizerie du Simplon à Martigny.

Prix fr. 15.— les 70 kilos, avec toile, gare Martigny

## PRODUITS MAAG

POUR-COMBATRE-LES-INSECTES-NUISIBLES  
ET-LES-MALADIES-DES-PLANTES



EN VENTE PARTOUT

Tous renseignements:  
Dr Henry Wuilloud, ingénieur-agronome, Sion  
Représentant général

## On demande Jeune fille

pour servir au café et aider au ménage.  
S'adresser au Confédéré.

## Manceuvres

L'Entreprise des travaux de Barberine, Martin, Barattelli & Cie, engageait de suite quelques bons manœuvres; bonne paie, pension et logement assurés sur place. S'adresser au bureau de l'entreprise à Emosson sur le Châtelard (Valais).

## A vendre petits porcs

d'un mois chez Vœffray Joseph, à Saxon.

## A vendre bois sec

en stères. S'adresser à SAUDAN, charpentier, Martigny-Croix.

## A vendre motocyclette

Moser. Moteur remis à neuf. S'adresser au Confédéré.

## A vendre foin

environ 1000 kilos  
S'adresser au Confédéré.

## Chalet meublé

à vendre, 800 m. altitude environ, jardin arborisé, vigne, situation et vue uniques, près d'une grande route, installation moderne. Pour adresse Chalet Clerc, Baar s. Sion (Valais).

## On demande Jeune fille

de suite dans boulangerie, une âgée de 22 à 25 ans, pouvant tenir un ménage seule et s'occuper de deux enfants. Confiance et propriété exigées. Bon gage et vie de famille assurés. S'adresser Boulangerie-Pâtisserie, rue du Collège 14, Yverdon

Mme Vve AUBERT  
Sage-femme diplômée  
Ruede Chantepoulet 9, Genève  
Consultations-Pensionnaires Prix très modérés. Tél. 63-56 Mt-Blanc

Achetez des machines Suisses!



Petits paiements mensuels  
Demandez catalogue illustré  
Fabrique suisse de machines à coudre  
Lucerne

## Vignerons

vous trouverez au meilleur prix Sulfate de cuivre cristaux et moulu; Soude, chaux viticole, rapila; Soufres ventilés, sublimés, moulinables, sulfatés; Soufres noirs sulfatés, poudres cupriques; Bouillie fa Renommée, à l'Association Agricole, Sion  
Téléphone 140

Sage-femme diplômée  
Madame  
Eberwein - Rochat  
11, Bd. James Fazy - Genève  
Consultations Pensionnaires  
Téléph. Mt-Blanc 88. 40

## A vendre

à Monthey bâtiment comprenant café et logements.  
S'adresser à H. Cardis, entrepreneur, Monthey.

## VITICULTEURS!!!

Voulez-vous obtenir des récoltes franches de pourriture et remarquables par leur régularité?

Traitez vos vignes avec la

## Nicoline Ormond 15%

Renseignement chez Bény Frères, La Tour-veve

A l'occasion de la Journée internationale coopérative nous vendrons exceptionnellement le

**7 JUILLET 1923**

Tous nos articles, sons beurre, farines, charbons exceptés, avec 5% et chaussures avec 10% esc. suppl.

Coopératrices, dont le souci par ces temps de crise économique est d'acheter bon marché. N'oubliez pas que c'est le

Consommateurs, il est dans votre intérêt de profiter de cette occasion qui ne se présentera qu'une fois

Consommation

Coopérative de

Société

Martigny

On demande bonne

## Cuisinière

pouvant en même temps faire le ménage d'un médecin de campagne. Adresser offres et références sous P 2729 S Publicitas, Sion.



Pour obtenir le Maximum de vos chevaux à abattre

ou de ceux abattus d'urgence, adressez-vous directement c.à.d. sans passer par des intermédiaires, à la Boucherie Chevaline Centrale, la plus importante, Louve 7, Lausanne, H. Verrey, Auto-camion. Tél. bouch. 92.59, domicile 92.60.

On demande

## Jeune fille

de la campagne, de 17 à 20 ans, pour aider aux travaux du ménage et au jardin. S'adresser à M<sup>me</sup> Eugène Fonjallaz-Palaz, Epesses (Vaud).

## Monteurs

sont demandés par la Fabrique de socques Dupuis, Martigny.

Pour vos achats de

## clôtures

n'oubliez pas que c'est chez nous que vous serez le mieux et le plus rapidement servis. En vous référant de ce journal, nous vous accorderons des conditions spéciales.

Pichard & Cie, Bex

TOUS..



EXIGENT L'APÉRITIF SAIN

DIABLERETS

## Ménagères!!!

Demandez les cafés torréfiés de la marque Pellissier & Cie, à St-Maurice, qui sont torréfiés dans des machines épurant les fèves et éliminant automatiquement et complètement les poussières, pellicules, débris, pierres etc. Production journalière: 1400 kilos

Marchandise toujours fraîchement rôtie

## Hôtel-Restaurant du Cerf

Rue des Remparts SION

Restauration soignée - Prix modérés

Chambres depuis fr. 1.50

Dîner " 2.50

Téléphone No 96 Chambre de bain

## TAXIS

de jour et de nuit

Garage FAISANT

MARTIGNY Téléphone 165

## Tir Cantonal Fribourgeois

Morat  
7-15 juillet 1923

Dotation fr. 180.000

Nombre de Cibles: 57

Demandez le plan de tir au Comité de tir

## CYCLISTES Grande baisse

Vélos avec moyen Torpédo, pneus 1<sup>re</sup> qualité, garantis

fr. 135.-

LANTERNES en laiton depuis fr. 4.50.

PNEUS 1<sup>re</sup> qualité fr. 4.95

Envois contre remboursement dans tout le canton

Vélo Centrale Sierre

## Huilerie-Savonnerie

recherche dans chaque canton, un agent général, actif pour placement de produits irréprochables, livrés à des prix défiant toute concurrence. Fixe et commissions. Situation d'avenir. Ecrire avec références MARTIN père et fils, SALON-DE-PROVENCE.

## BANQUE de BRIGUE

BRIGUE

Capital-Ac lions Fr. 1.000.000.---

entièrement versé

Compte de chèques postaux: Il c 253 Bureau de Sion

Ouvertures de crédits garantis par cautionnement, nantissement de valeurs ou par hypothèque

Prêts hypothécaires

Jusqu'à nouvel avis, la Banque accepte des dépôts:

En comptes-courants: 3%

En comptes de dépôts suivant durée: 3 1/2 à 4 1/2%

Sur carnets d'épargne à: 4 1/2%

Contre obligations: 4 1/2 à 5%

Location de cassettes dans la chambre forte

## Commerçants

Faites connaître votre marchandise à votre clientèle par de la publicité dans



## Le Confédéré

dans lequel vous obtiendrez un succès certain